

Conditions générales de fonctionnement de la clinique Vetovie saint Hélier

mise à jour 12 mai 2025

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

Appellation de l'établissement de soins et espèces habituellement et occasionnellement traitées.

Nos établissements de soins sont classés conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires : www.veterinaire.fr :

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie pour le 63 rue saint Hélier 35000
Rennes 0299675152 sainthelier@vetovie.com

Notre site Internet : www.vetovie.com

Directeur des cliniques : docteur Charles de Langlois, numéro ordinal 21919

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

Nous travaillons en partenariat avec la Clinique Vétérinaire [V2TU](#), ainsi qu'avec plusieurs vétérinaires de Rennes et de la périphérie disposant de compétences venant compléter les nôtres (par exemple : orthopédie, endoscopie, ophtalmologie, dermatologie...)

Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public:

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00

Les consultations ont lieu sur rendez-vous (sauf urgence)

Personnel affecté aux soins des animaux

Personnel vétérinaire :

dr Carole Godin, consultante en nutrition, numéro ordinal 29065 site 1 et 3

dr Lola Lemée numéro ordinal 31465

dr Lucie Ollivier numéro ordinal 33285

dr Mathieu Nony, consultant NAC numéro ordinal 27646, DU microchirurgie

Personnel non vétérinaire :

- Louise Maire Cotto Auxiliaire vétérinaire niveau 3
- Sylvain Trochu, Auxiliaire vétérinaire niveau 3

- Marie Blouin , Auxiliaire vétérinaire niveau 3
- Morgane Carrier , ASV echelon 5
- Maelle Kirchner (ASV en Alternance)

Prestations effectuées

- Consultations de médecine générale chats et chiens
- Consultation NAC par le dr Nony
- Consultation de comportement hors référés
 - Chirurgie de convenance (ovariectomie, ovario-hystérectomie, castration...)
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Consultations de diététique et recommandations alimentaires
- Examens microscopiques : parasitologie, cytologie, analyse d'urine...
- Analyses sanguines (hématologie, biochimie, endocrinologie et ionogramme) :
 - Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Laser Cyte et Catalyst Idexx Sedivue
 - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur
- Endoscopie par le dr Nony
- Prise de tension artérielle : Pet Map
- Matériel de dentisterie cocoon spray et bistouri électrique
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :
 - Si nécessaire: Intubation, relais Isoflurane et O2 Surveillance de l'anesthésie par détecteur d'apnée, oxymétrie de pouls, intubation, ventilation, maintien au chaud selon méthodes efficaces (tapis chauffant, bouillottes,...), surveillance physique
- Imagerie médicale :
 - Réalisation de radiographies : générateur Trophy, développement numérique SCIL,
 - Echographie
- Hospitalisation: box adaptées en fonction du gabarit, locaux dédiés à l'hospitalisation des chats à Rennes, robots de perfusions , pousse seringue, tapis anti-escarre, tapis chauffant
- Salle de consultation dédiée aux chats, salle d'attente dédiée aux chats
- salle d 'hospitalisation chat, et salle d'hospitalisation chien
- Label cat friendly argent depuis 2020
- Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.
- Les consultations d'ostéopathie, de dermatologie, d'ophtalmologie, la chirurgie orthopédique sont confiées avec l'accord du client à des confrères voisins disposant des compétences et du plateau technique adéquat.

Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance régulière tant par le personnel vétérinaire que par les auxiliaires vétérinaires.

Entre 12h30 et 14h00, sauf nécessité particulière, aucune surveillance n'est assurée.

Entre 19h00 et le lendemain 8h00 et le week-end, si l'état de l'animal nécessite la poursuite de l'hospitalisation, l'animal sera soit confié à la clinique V2tu, soit, si son état le permet, il sera laissé à la clinique sans surveillance particulière, avec des passages réguliers néanmoins.

Permanence et continuité des soins

La permanence et la continuité des soins est assurée de la façon suivante :

Entre 19h00 et 9h00 le lendemain matin, le week-end du samedi 12h00 au lundi 9h00 et les jours fériés de la veille à 19h00 au lendemain 9h00, la continuité et la permanence des soins est assurée par la clinique vétérinaire [V2TU](#) dont les vétérinaires sont associés (adresse : 265 rue de Chateaugiron à RENNES, tel : 02 99 41 16 46). Les coordonnées téléphoniques et l'adresse sont données par le répondeur de la clinique et sont affichées sur la porte.

Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chats
- Chiens
- Furets
- Rongeurs (cobaye, octodon, rat, souris, gerbille, hamster, chinchilla,...)
- Lagomorphes (Lapins)

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à la clinique vétérinaire des faluns à st Grégoire par exemple

Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins dans les autres cas

Nous nous réservons le droit d'utiliser si nécessaire des médicaments hors AMM (autorisation de mise sur le marché) pour l'espèce indiquée, dans le cadre de la cascade ou pour une galénique plus adaptée.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du

personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité et de confort pour l'animal.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Anima Care pour l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération fera l'objet d'un accord écrit signé par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés sur notre site, rubrique [tarifs](#)

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis sera remis au client. Chaque dépassement de plus de 25 % devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux:

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, vous pouvez vous adresser au Conseil Régional de l'Ordre de Bretagne, 53, rue Jules Vallès, 35000 RENNES, téléphone : 02 99 63 71 95

RCP

La compagnie d'assurance en charge de notre RCP est la médicale de France à Rennes:

3 Allée Ermengarde d'Anjou, 35040 Rennes [02 99 79 69 36](tel:0299796936)

Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur vétérinaire de Langlois

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr. Nous pouvons mettre un formulaire à votre disposition.

Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'une semaine. **Les médicaments ne peuvent être repris.**

Un paiement en 2, 3 ou 4 fois est possible avec notre solution ALMA dès 100 euros

Des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Une indemnité de 21,2 euros sera facturée pour chaque prélèvement ou chèque rejeté, un forfait sera aussi facturé en cas de paiement différé par chèque ou prélèvement.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement par le biais d'un organisme de contentieux.

Toute l'équipe de Vetovie reste à votre disposition pour échanger si vous voulez des précisions et son directeur est à votre écoute en cas de litige